



Académie de Nice

SNUIPP

Syndicat National Unitaire des Instituteurs , Professeurs des écoles et PEGC

SPECIAL PEGC

Novembre 2010



91 route de Turin-06300 NICE– tel 0492000200-fax 0493552424-mél:snu06@snuipp.fr
Directeur de la publication Gilles JEAN-imprimé au Snuipp

EDITO

SOMMAIRE

C Rendu CAPA.....	p 2
Retraites	p 3
Livret de compétences ..	p 4
Evaluation des enseignants	p 4
Divers.....	p 4

CONTACTS

Secrétaire académique SNUipp:

PASCAL Marie-Elise

Tél : 0493327608

Port : 0672093103

Mèl :

marieelise.pascal@gmail.com

SNUipp, section A-M

91, route de Turin

06300 NICE

Tél : 0492000200

SNUipp, section VAR

Av Pierre et Marie Curie

831360 LA VALETTE

Tél : 0494208733

SNES Académique, Responsable

PEGC

Eric MICHELANGELI

164 Bd de la MADELEINE

06000 NICE

Tél : 0497118153

Fax : 0497118151

VOS représentants FSU en

CAPA (installation mars 2009)

SALOME BERTRAND

JORDY Martine

GRANGER Sylvie

PASCAL Marie-Elise

Travailler plus pour... gagner moins !

A l'occasion de cette réforme des retraites, au final injuste, le gouvernement a montré son vrai visage, ce qui fait frémir! Derrière un maquillage de COM' qui craque de toute part, c'est la gestion partisane qui prend le dessus dans tous les domaines. Exit le dialogue social, exit l'expression des citoyens et des plus jeunes d'entre eux, exit les débats au Parlement, exit même les sondages défavorables. Au final, c'est une mauvaise réforme qui va se traduire essentiellement par des baisses drastiques des pensions, mais pire, cette séquence cauchemardesque révèle une volonté farouche du gouvernement, c'est-à-dire d'une poignée pour pas dire d'un seul, de museler la France entière, y compris les membres de la majorité qui les ont porté au pouvoir !

D'autres « réformes » tous azimuts, mises en place le plus souvent sans consultation des personnels, ne cessent d'alourdir notre charge de travail (PPRE, PDMF, Livret de Compétences, Conseils pédagogiques, etc.) tout en exigeant une prise en charge de plus en plus individualisée des élèves, les suppressions de postes se poursuivent avec pour conséquences un accroissement sensible des effectifs par division, la disparition des groupes à effectifs réduits et un recours massif aux heures supplémentaires.

Et quel en sera le bénéfice pour les collégiens et plus particulièrement ceux en difficultés, sans l'octroi de moyens pour une véritable remédiation ? Le socle commun avec son livret de compétences ne risque-t-il pas de devenir un outil de tri, et d'aller à l'encontre d'un épanouissement personnel par la vision réductrice des savoirs qu'il induit ...

D'autres « réformes » encore, notamment sur l'évaluation et l'avancement des fonctionnaires, annoncent une remise en cause de nos statuts par une individualisation des carrières et des rémunérations, avec une gestion des établissements sur le modèle de l'entreprise...



Plus que jamais, face à ce déferlement, **soyons solidaires et combatifs pour la défense de notre profession et la reconstruction d'une école plus humaine et plus égalitaire. Participons à toutes les actions de mobilisation contre ces réformes !**

PASCAL M Elise SALOME Bertrand

COMPTE RENDU de CAPA

Ordre du jour

1. GT situations handicap
2. Mouvement intra académique
3. Avancement à la HC et à la CE
4. Notation administrative
5. Congé Formation

A l'ouverture de la CAPA, **nous (vos élus SNUipp/SNES) avons fait une déclaration liminaire** dans laquelle nous avons dénoncé le gel du ratio et demandé la levée des « avis défavorables ».

1. GT situations handicap

Une seule demande de « cas médical » a été présentée mais elle s'est trouvée irrecevable du fait de l'absence de dossier « RQTH ». De ce fait, et malgré l'avis favorable du médecin, la majoration de 1000 points n'a pu être attribuée.

2. Mouvement Intra

Prétextant un délai « trop court » et « la nécessité de stabiliser le barème », l'administration n'a pas voulu prendre en compte notre demande de modification de la part consacrée « aux échelons ». En l'état, aucune distinction n'était possible pour les PEGC en activité !

Après une nouvelle justification de notre demande, l'administration nous a assuré revoir cette question pour le prochain mouvement.

Cette année, le nombre de postes mis au mouvement était particulièrement faible.

Sur 6 demandes de mutation, 2 ne sont pas satisfaites faute de postes, 2 en réintégration sont nommés par extension sur des postes non demandés, 2 sont nommés sur ZR (toujours faute de poste) dont 1 victime de mesure de carte scolaire.

Il nous a été facile de faire remarquer que la baisse régulière du nombre de PEGC a pour conséquence l'impossibilité de muter dans de nombreuses valences .

Nous avons demandé et obtenu une réunion qui permette de prendre en compte les particularités des corps en voie d'extinction.

3. Avancement à la HC et à la CE

Nous avons à nouveau dénoncé le recours au ratio, alors même que le ministère avait apparemment été convaincu du caractère pénalisant de ce paramètre qui se traduit automatiquement par une baisse du nombre de supports. Cette année, notre académie n'a reçu que 13 possibilités de promotions (23 l'an dernier).

Nous avons également à nouveau dénoncé les avis défavorables, lesquels empêchent l'extinction de la Classe Normale envisagée par le ministère pour 2004.

Par ailleurs, considérant que les avis ne portaient pas sur « l'ensemble de la carrière », conformément à la note de service du ministère, nous avons demandé un vote sur la « levée des avis défavorables ». Constatant qu'elle serait mise en minorité, l'administration a demandé une suspen-

sion de séance, le temps de faire revenir 2 représentants de l'administration absents! Résultats du vote: Pour la levée : 2 SNUipp/SNES + 1 SNCL Contre : 3 voix de l'administration. Dans la pratique, les avis sont maintenus.

En ce qui concerne les promotions à la CE, nous avons également mis au vote la « levée des avis défavorables » qui concernaient 2 collègues en position d'être promus pour le même motif : appréciation qui « ne porte pas sur l'ensemble de la carrière ». Modalités et résultats du vote identiques au précédent.

Cette année, 13 collègues sont promus sur 27 promouvables.

4. Notation administrative

Une seule demande de révision, non pas de note mais d'appréciation, non prise en compte car « elle ne comporte aucune mention illégale ».

5. Congé formation

Là aussi, les possibilités se réduisent à une peau de chagrin. 2 mois ont été accordés aux PEGC. Une seule demande! La collègue devra se contenter de ces 2 mois!

Les promotions à la CE en chiffres

Dans ce contexte de gel de tous les ratios de promotion, celui accordé aux PEGC est resté bloqué à 42%. **Pour notre académie**, après rééquilibrage inter académique, **il est en réalité de 48%**. Mais avec 13 supports, la démonstration est encore faite que le contingent a encore diminué (31 en 2008, 23 en 2009).

Cela dit, cela signifie aussi qu'il ne reste plus beaucoup de collègues à la HC ! **A la rentrée, nous devrions approcher les 90% de collègues à la Classe Exceptionnelle** au lieu de 68%, il y a deux ans.

Mais l'action a surtout permis de faire baisser de manière conséquente le temps d'attente dans la HC pour accéder à la CE. Cela est confirmé par le fait que **cette année, 100% des collègues promus le sont à la CE2** (22% en 2008, 52% en 2009). Ils sont passés à la CE2 en conservant leur reliquat d'ancienneté d'échelon. Ils passeront à la CE3 dans la foulée, en fonction de ce reliquat. Rappelons qu'il y a quelques années, il fallait attendre 4 à 5 ans dans la HC6 et que le reliquat excédant 3ans 6 mois était perdu.

Le SNUipp ne désarme pas !

Le secteur « collègue » du SNUipp a été reçu en audience le 28 septembre par le cabinet du Ministre, après le report (de son fait) de l'audience prévue en juin dernier.

La seule réponse du Cabinet réside dans le recours à la loi sur la mobilité pour permettre à quelques collègues de demander un détachement dans le corps des certifiés.

Cette réponse, insatisfaisante par le nombre limité de collègues potentiellement concernés (10% selon le SNUipp), soulève de nombreuses questions pour sa mise en oeuvre mais soulève également des interrogations tout aussi nombreuses pour tous les autres collègues (90%).

Le secteur « collègue » du SNUipp a posé ces questions au Cabinet du Ministre et attend des réponses afin d'envisager les suites à donner à cette action de réparation envers les PEGC (voir aussi bulletin « Les PEGC, Le Collège » n° 59).

Vos élus de la F.S.U.

SALOME Bertrand : bertrand.salome@wanadoo.fr

JORDY Martine : martine.jordy@ac-nice.fr

GRANGER Sylvie : sylvie.granger@yahoo.fr

PASCAL M. Elise : marieelise.pascal@gmail.com

RETRAITES

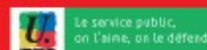
UNE REFORME INJUSTE, même votée, RESTE INJUSTE

Menée sans concertation puisque les organisations syndicales n'ont globalement été réunies que pour entendre les choix du gouvernement ; adoptée au pas de charge au parlement ; votée contre vents et marées exprimées fortement dans la rue avec le soutien d'une très forte majorité de la population, cette loi qui fait peser l'essentiel des efforts sur les seuls salariés se traduit par des reculs considérables.

Le report de 2 ans de l'âge légal et de 2 ans de l'âge permettant une retraite à taux plein (c'est-à-dire en réalité sans DECOTE) ne peut qu'aboutir à des baisses de pensions et se traduit déjà par une baisse de pouvoir d'achat par l'augmentation des cotisations de près de 3% à terme ! Elle supprime au passage les départs anticipés pour les mères de 3 enfants qui ont des carrières le plus souvent incomplètes et la Cessation Progressive d'Activité, seule possibilité, pourtant déjà bien réduite en 2003, d'aménager nos fins de carrière. C'est dire que les aménagements annoncés sur la pénibilité (qui en vérité ne prennent en compte que l'incapacité) ne risquent pas de nous concerner. Il s'agit au contraire de maintenir tous les collègues à 100% de service jusqu'à la retraite ! Même votée, cette réforme reste injuste. Par définition toute loi ne demande qu'à être changée ! Celle-ci en particulier.

C'est la raison pour laquelle nous devons, ensemble, rester mobilisés pour obtenir la non promulgation de cette loi et sa remise sur la table des négociations

**COTISER PLUS
POUR TOUCHER
MOINS,
NON MERCI !**



MERES DE 3 ENFANTS

Ce droit est perdu pour la plupart des mères de 3 enfants, qui seront gravement pénalisées par le report des deux bornes (âge légal de départ repoussé à 62 ans et à 67 ans pour une retraite sans décote)

Seuls quelques aménagements ont été obtenus, de haute lutte :

1. Les anciennes modalités sont maintenues pour celles qui, quel que soit leur âge, feront leur demande avant le 31/12/2010 pour un départ au plus tard au 30 juin 2011.
2. Garderont également les anciennes modalités celles qui sont nées avant le 1er janvier 1956.
3. Par ailleurs, pourront encore partir avant le nouvel âge légal celles qui réuniront les conditions (3 enfants et 15 ans d'ancienneté) avant le 1er janvier 2012 MAIS aux nouvelles conditions, c'est-à-dire avec décote de 25 % supplémentaire lorsqu'il manque 20 trimestres !

Et donc, plus aucune possibilité de départ anticipé pour toutes les autres.

NB: Toutes mères concernées devraient recevoir avant le 15 décembre 2010, une information du rectorat concernant ces possibilités

Fin de la CPA

La loi, en l'état, supprime la CPA existante, pourtant seul moyen d'aménager des fins de carrière qui deviendront encore plus difficiles avec les reports d'âge.

Seul bémol : le dispositif est maintenu pour les collègues actuellement en CPA mais dans quelles conditions car la loi leur offre la possibilité d'y renoncer !

Nous sommes intervenus y compris pendant les débats au parlement en direction des sénateurs pour justifier notre demande de voir les collègues en CPA partir selon les termes de l'arrêté rectoral de leur mise en CPA, réputé irrévocable.

A l'heure actuelle, rien n'a donc été publié sur ces conditions de maintien en CPA ! Selon le service des pensions du rectorat, un décret devrait les préciser.

Nous continuerons à exiger que celles-ci n'obligent pas les collègues à prolonger cette CPA de 4 mois à 1 an, sur la base généralement choisie de 60% de service rétribués 70% alors même qu'ils ont, pour la plupart aussi surcotisé.

CONSEILS

- Un Relevé Individuel de Situation (**RIS**) comportant les services totalisés dans les régimes cotisés et une estimation indicative globale (**EIG**) du montant de chaque pension doivent être envoyés aux intéressés et ce, tous les 5 ans jusqu'au départ à la retraite. Ces deux documents, plus complets parce qu'ils prennent en compte tous les services effectués dans le public et le privé, doivent permettre aux collègues de faire des choix, en toute connaissance de cause. Si vous ne les avez pas reçus, demandez les au rectorat, service des pensions.
 - Bien vérifier ces documents et demander les corrections (Ex : certains collègues se sont vus refuser la prise en compte par le Rectorat des années passées dans les centres de formation PEGC !).
 - Pour l'instant, les pensions restent calculées sur le salaire brut correspondant au dernier échelon détenu au moins 6 mois. Certains collègues récemment promus ont peut-être intérêt à différer leur départ de quelques mois pour y parvenir !
 - Un départ au 2 ou 3 septembre permet de bénéficier de son plein traitement d'actif pendant les vacances et le mois de septembre (**Attention au cas particulier pour les mères de 3 enfants**)
 - La demande de cessation d'activité (radiation des cadres) doit être formulée **un an environ** avant le départ en retraite. Elle peut être annulée tant que l'arrêté de radiation n'a pas été émis. Le titre de pension est envoyé quelques semaines avant la date de radiation et **peut être contesté pendant une année**.
 - **RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)**. Elle doit faire l'objet d'une demande spécifique (voir sur les nouveaux dossiers de retraite, un cadre spécifique doit y figurer, mais il traîne encore de vieux documents!).
 - **MUTUELLE** : L'estimation des pensions fait apparaître un montant brut. Le montant net tiendra compte des prélèvements obligatoire mais **ATTENTION**, ceux-ci ne concernent pas la MGEN qui s'interrompt avec la mise à la retraite. Il faut, pour ceux qui le souhaitent, demander le maintien à la MGEN (ou choisir une autre mutuelle).
- Pour toute question particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec votre secrétaire académique (voir coordonnées en page 1)**

Livret de compétences

Où en est-on à la rentrée 2010?

Une nouvelle version du livret de compétences publié au BO de juillet modifie la version précédente : nombres d'items ont été supprimés, reformulés, et des domaines réorganisés...

La validation par les professeurs de 3^{ème} des items est obligatoire pour l'obtention du brevet des collèges.

Ce nouveau livret n'est pas accueilli favorablement par les professeurs en raison du travail supplémentaire qu'il génère mais surtout de la façon dont il a été mis en place : l'institution semble davantage intéressée par la validation du socle commun que par son acquisition.

D'autre part, le passage à un enseignement construit autour des compétences pose de redoutables problèmes pédagogiques, éducatifs, didactiques et d'évaluation qui n'ont jamais été valablement réfléchis, ni débattus avec la profession.

POSTES : en baisse

En 2011, seuls 11600 postes seront offerts aux concours externes de recrutement d'enseignants contre 15125 l'an dernier.

A ces nouvelles restrictions s'ajouteront les conséquences de la réforme de la formation des enseignants : les épreuves d'admissibilité (écrites) ne se dérouleront plus au printemps mais plus tôt dans l'année (fin septembre pour le premier degré, novembre pour le second), ce qui contraindra les candidats à bachoter tout l'été. Les formateurs privés ont de l'avenir !

De plus, la poursuite de la suppression de postes, pour des raisons purement comptables, et la baisse des budgets vont désormais se traduire par l'augmentation des effectifs par classe, la baisse des moyens accordés à l'accompagnement éducatif, les difficultés de remplacements, la réduction de près de moitié des contrats aidés....

Une fois de plus, la réalité est très loin des effets d'annonces du gouvernement concernant l'école !

Remerciements

« Remerciements pour le soutien et les interventions du SNUipp qui m'ont permis de faire une rentrée scolaire dans des conditions acceptables. Une affectation sur ZR à notre âge, par manque de poste (1 seul dans ma section et occupé, dans les AM) peut avoir des conséquences désastreuses. Sans cette aide, je serais encore dans la situation catastrophique de l'an dernier qui se profilait encore pour cette rentrée ! M.C.»

Le pacte de carrière !

Le ministre communique avec le bulletin de paie !!

Les annonces sont aussi trompeuses que bien tournées ! Celle de l'augmentation de salaire ne concerne en effet que les collègues jusqu'au 5^e échelon. Mais, en creux, il faut lire qu'il n'y a rien pour tous les autres! Rappelons aussi l'annonce, non reprise dans ce courrier, du GEL des salaires pour les années à venir!

L'annonce, bien ronflante, du Droit Individuel à Formation correspond en fait à une baisse du nombre de jours de formation, lesquels doivent, de plus, être effectués désormais pendant les vacances !

Quant à l'annonce de « la réflexion ouverte sur l'évaluation », elle ne sert qu'à décliner le texte générique qui est déjà paru au JO du 30 juillet. Elle comportera un « entretien individuel annuel » aux critères déjà définis et une « reconnaissance de la valeur professionnelle » qui va se traduire par des majorations ou minorations de la durée pour changer d'échelon!

Avec l'introduction du « mérite » et l'individualisation des parcours de carrière, le virage vers une gestion « managériale » est bien amorcé

Ensemble, dénonçons et refusons de voir se renforcer l'emprise de la hiérarchie pour faire marcher au pas les collègues, en les divisant au maximum, quitte à mettre à mal les équipes éducatives.

Calendrier

NovembreDemandes mouvement Inter
18/11-7/12

7 Déc:CAPA promotions d'échelon

Janvier :Groupe de travail mouvement INTER

Mars :Demandes mouvement Intra

Mai : CAPA promotions de grade, notation,

Le SNUipp vous informe...

...régulièrement avec ses 4 bulletins nationaux et les bulletins académiques.

De plus, les PEGC syndiqués au SNUipp sont en contact permanent avec leur secrétaire académique par infos-mails régulières : interactivité qui permet aussi de répondre rapidement aux questions personnelles

RAPPEL : 66% sont déductibles des impôts

(jusqu'à nouvel ordre !!!)

Dès aujourd'hui, par notre cotisation syndicale, donnons au SNUipp, SNES les moyens matériels pour continuer d'agir. Syndiquons-nous.

Retournez le bulletin simplifié à votre section départementale Snuipp ou SNES (voir page 1) qui vous retournera le bulletin complet, accessible sur
http://06.snuipp.fr/IMG/pdf/cotisation_2010_2011_SNUipp.pdf - http://83.snuipp.fr/IMG/pdf/Bulletin_adhesion_10_11.pdf
- http://www.nice.snes.edu/IMG/pdf_bulletin_2010_-_2011.pdf

SNUipp - SNES - Académie de Nice Bulletin d'adhésion simplifié

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M NOM..... Prénom.....
Adresse personnelle.....

Souhaite adhérer au Snuipp, au SNES A..... le.....

Signature